



Superficie manquant 20 % !

Par **roberta77**, le **08/04/2016** à **13:03**

bonjour,

après 9 ans de location nous avons appris (par l'annonce de vente) que le superficie de notre appart manque 20 % (pas 70m2 comme indique le bail datant 2006, mais 55m2). un appart de 3 pièces ayant une longue entrée / corridor.

quel sont nos droits devant ce vice (caché? car nous avons conté sur le bail et bonne foi du propriétaire & de l'agence)?

merci d'avance

Par **janus2fr**, le **08/04/2016** à **14:00**

Bonjour,

En 2006, il n'existait pas de loi obligeant à indiquer la surface. Celle-ci date de 2008.

On considère que si, à la visite avant location, le logement vous a convenu, peu importe qu'il fasse 70 ou 55m2. D'autant qu'il vous a convenu ainsi durant 9 ans où vous ne vous êtes pas posé la question !

Il faut rappeler qu'à l'époque il n'existait aucun encadrement des loyers qui étaient sans rapport avec la surface.